

Direction des services techniques
FD/AMM
Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2024 DST 199

OBJET : SATEC – Renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eau potable pour le compte de Lorient Agglomération.

Kerlir, Kervam et Le Rhun- Travaux à compter du 7 octobre 2024, prévus jusqu'à fin mars 2025 - Circulation règlementée

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2213-1 et suivants ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L.325-1 et suivants et R. 325-1 et suivants relatifs à l'immobilisation, la mise en fourrière, le retrait de la circulation et la destruction des véhicules dont la circulation ou le stationnement font l'objet d'une infraction ;

Vu le Code de la Route et notamment son article R. 417-10 II 10 relatif au stationnement à la circulation sur une voie spécialement désignée ;

Vu l'article R. 610-5 du Code pénal ;

Vu la demande formulée par Monsieur LE SQUER David, représentant Lorient Agglomération, pour obtenir une permission de voirie pour l'entreprise SATEC ENVIRONNEMENT, domiciliée à VILLE GUINGALAN (22980), 3 rue des Moulins, représentée par Monsieur MARIE Yoann, dans le cadre de travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eau potable sur la commune de Ploemeur ; .

Considérant que l'entreprise SATEC ENVIRONNEMENT est chargée d'informer les riverains de la gêne occasionnée par ces travaux.

ARRETE

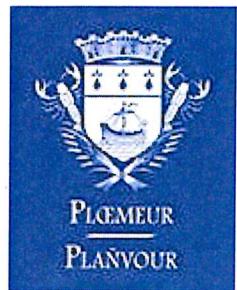
Article 1 : Dans le cadre de travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eau potable pour le compte de Lorient Agglomération, l'entreprise SATEC ENVIRONNEMENT est autorisée à intervenir sur le domaine public dans les villages de Kerlir, Kervam et Le Rhun, pour la période du 7 octobre 2024 à fin mars 2025.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

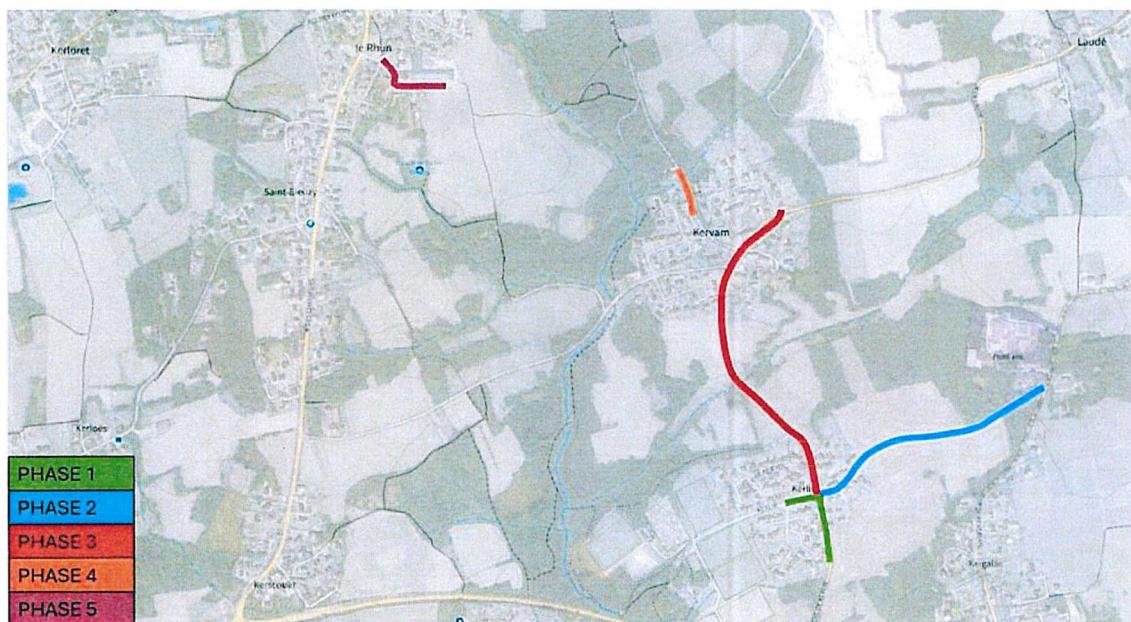
1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



Article 2 : L'entreprise SATEC ENVIRONNEMENT est autorisée à installer une base de vie au village de Kervam, sur la parcelle 00080, pendant la durée des travaux.

Article 3 : Les travaux se dérouleront sous routes barrées, avec sectorisation des interventions. Les routes seront barrées en fonction de l'avancée des travaux et de la signalisation mise en place. Les accès secours et les accès riverains devront être maintenus. Les déviations se feront par les voies adjacentes selon la signalisation mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

1.1. Plan de situation du phasage



Article 4 : Le ramassage des ordures ménagères sera organisé avant l'horaire de démarrage des travaux (avant 8h00). A charge du demandeur de se rapprocher de Lorient Agglomération pour cette organisation.

Article 5 : Le demandeur se chargera de prévenir les services de transport en commun.

Article 6 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue, de jour comme de nuit, par le demandeur.

Article 7 : Le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la responsable du service de la Police municipale sont chargés, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

27 SEP. 2024

A PLOEMEUR, le

Claude ORVOINE

Adjoint au maire
aux espaces publics et
aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex